

TRANSPORT LE MAG

#3 /// JUILLET - SEPTEMBRE 2026

RALENTIR.

S'ÉCARTER.

PROTÉGER.

**"Leur vie vaut bien
plus qu'un instant
gagné"**



SOMMAIRE



A LA UNE

Le corridor de sécurité : Ralentir, S'écarter, Protéger !



DOSSIER

• **La consultation sur la politique sociale.** /// 4

AÉRIEN

• **Touche pas à ma retraite, Touche pas à notre caisse.** /// 6
• **Fiscalité des transports.** /// 8

ACTUALITÉS - VIE FÉDÉRALE

• **L'UNSA Transport mise sur la formation.** /// 12
• **L'UNSA Transport aux côtés des Sapeurs-Pompiers.** /// 19

ROUTE

• **Corridor de Sécurité : un geste obligatoire qui sauve des vies.** /// 14

SECTIONS & ÉLECTIONS

• **Nouvelles sections Résultats des Élections.** /// 10

AUTOROUTE

• **Rencontre UNSA Autoroutes - Direction Sanef.** /// 20

CE NUMÉRO COMPREND UN LOGO EXPLICITE EN PAGE 5, LES LOGOS DE NOS PARTENAIRES, AU QUOTIDIEN EN PAGE 16, UNE PUBLICITÉ AÉSIO MUTUELLE EN PAGE 11, UNE PUBLICITÉ HARMONIE MUTUELLE GROUPE VVV EN PAGE 17, UNE PUBLICITÉ CARCEPT PREV EN PAGE 18, UNE PUBLICITÉ MALAKOFF-HUMANIS EN PAGE 23 ET UNE PUBLICITÉ ANCV EN PAGE 22.

ÉDITORIAL

Le mot du secrétaire général

L'été est enfin là !!!

Pour beaucoup, il est synonyme de vacances, de retrouvailles en famille et de moments de repos bien mérités. C'est une période essentielle pour prendre du recul, se ressourcer et retrouver l'énergie nécessaire afin d'aborder les mois à venir avec sérénité.

Par **Jérémy SASTRE**



© UNSA-TRANSPORT

Cette année, le début de l'été revêt une signification toute particulière. **Le 20 juin dernier, nous avons célébré les 90 ans des congés payés, l'une des plus grandes conquêtes sociales de notre histoire.**

Derrière ce droit qui nous paraît aujourd'hui naturel se cachent des femmes et des hommes qui se sont battus pour obtenir davantage de justice, de dignité et de reconnaissance pour les travailleurs. Cet anniversaire nous rappelle qu'aucun acquis social n'est jamais définitivement garanti. **Chaque droit obtenu est le fruit de l'engagement collectif et doit continuer à être défendu.**

À l'UNSA-Transport, nous poursuivons cette ambition avec détermination. Notre fédération connaît une dynamique de développement encourageante, portée par la qualité des services que nous proposons, par l'investissement de nos équipes et par notre conception d'un syndicalisme autonome, responsable et profondément ancré dans les réalités du terrain. **Cette autonomie est notre force :** elle permet à chacune de nos équipes d'agir avec réactivité, de répondre aux attentes des salariés et de **construire un syndicalisme efficace, pragmatique et proche de celles et ceux qu'il représente.**

ÉDITORIAL

Si cette période estivale doit permettre à chacun de profiter de ses proches et de recharger les batteries, elle ne doit pas nous faire perdre de vue les enjeux qui nous attendent. **L'expérience nous montre que l'été est parfois propice à des réorganisations, à des évolutions d'entreprises ou à des décisions prises dans une moindre vigilance collective.** La rentrée peut alors réserver quelques surprises. Plus que jamais, nous devons rester attentifs, défendre nos acquis et poursuivre le développement de notre organisation afin d'être toujours plus forts pour accompagner les salariés et faire avancer de nouvelles conquêtes sociales.

Soyez assurés que la Fédération UNSA-Transport restera pleinement mobilisée tout au long de l'été. Aux côtés de celles et ceux qui profiteront de quelques jours de repos, mais aussi auprès de tous les salariés qui continueront à exercer leur métier pendant cette période, parfois dans des conditions exigeantes. **Nos équipes resteront disponibles pour répondre à vos questions, vous accompagner et défendre vos droits.** Les vacances ne mettent jamais notre engagement entre parenthèses.

Enfin, cette fin d'année sera marquée par plusieurs échéances électorales majeures. Les



© UNSA-TRANSPORT



LA FÉDÉRATION UNSA-TRANSPORT TIENT À APPORTER TOUT SON SOUTIEN À CELLES ET CEUX QUI CONSACRERONT UNE PARTIE DE LEUR ÉTÉ À PRÉPARER CES CAMPAGNES, À ALLER À LA RENCONTRE DES AGENTS ET DES SALARIÉS ET À PORTER HAUT LES COULEURS DE NOTRE ORGANISATION

élections professionnelles dans la fonction publique, mais aussi celles du secteur ferroviaire, constitueront des rendez-vous déterminants pour faire progresser **les valeurs et la représentativité de l'UNSA**. Nous suivrons avec une attention toute particulière les élections ferroviaires et apporterons, autant que possible, notre soutien aux équipes engagées. **La solidarité entre nos fédérations est une valeur essentielle :** la Fédération ferroviaire a toujours été présente aux côtés de la Fédération UNSA-Transport, il est donc naturel que nous soyons pleinement mobilisés à ses côtés. Nous sommes convaincus que les résultats de ces élections seront le reflet de l'engagement, du travail de terrain et de la détermination de tous les militants qui font vivre l'UNSA au quotidien.

Cet été, **profitez pleinement de chaque instant avec vos proches.** Reposez-vous, ressourcez-vous et revenez avec toute l'énergie nécessaire pour poursuivre ensemble nos combats. **Les conquêtes sociales d'hier nous inspirent ; celles de demain dépendront de notre capacité à rester unis, engagés et proches du terrain.**



AU NOM DE TOUTE L'ÉQUIPE DE L'UNSA-TRANSPORT, JE VOUS SOUHAITE À TOUTES ET À TOUS UN TRÈS BEL ÉTÉ ET D'EXCELLENTE VACANCES.

Jérémy Sastre, secrétaire général de l'UNSA-Transport



56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 Paris
Métro 7 Le Peletier • Métro 10 Notre-Dame-de-Lorette
01 42 82 09 13 • transport@unsa.org
www.unsa-transport.org



[unsa.transport](https://www.unsa.transport)



@FedUnsa





La consultation sur la politique sociale

Le contexte politique donne à la consultation sur la Politique sociale et les conditions de travail un caractère particulier : à travers elle, la santé "sociale" de l'entreprise va pouvoir être appréciée?

Par Jean-Marc LENGART Président d'Explicite

Une fois par an, les élus du CSE doivent être consultés sur la politique sociale de leur entreprise. Les élus disposent d'un mois pour rendre leur avis. En cas de nomination d'un expert-comptable pour les assister, ce délai est porté à deux mois.

Sur quoi porte la consultation exactement ?

L'article L2312-26 du Code du travail énumère les informations mises à la disposition des élus par l'employeur en prévision de cette consultation :

- Sur l'évolution de l'emploi, des qualifications, de la formation et des salaires, sur les actions en faveur de l'emploi des handicapés, sur le nombre et les conditions d'accueil des stagiaires, sur l'apprentissage et sur le recours aux contrats à durée déterminée, au travail temporaire et aux contrats conclus avec une entreprise de portage salariale ;
- Sur la situation comparée des femmes et des hommes au sein de l'entreprise, ainsi que l'accord ou à défaut le plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : Sur le plan de la formation ; la durée du temps de travail : heures supplémentaires, temps partiel... ; l'affectation de la contribution sur les salaires au titre de l'effort de construction ; les modalités d'exercice du droit d'expression des salariés.



De même l'employeur devra fournir :

- Un rapport annuel écrit **faisant le bilan de la situation générale** de la santé, de la sécurité et des conditions de travail et des actions menées.
- Un **programme annuel de prévention** des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.
- Enfin pour les entreprises de plus de 300 salariés l'entreprise remet au CSE un **bilan social** qui est également soumis à consultation.



La consultation doit notamment traiter les points suivants :

Le recours aux diverses formes d'emploi et le turn-over ; Les rémunérations ; L'égalité professionnelle ; Les conditions de travail.

On imagine aisément que bon nombre de directions chercheront à éviter la nomination d'un expert-comptable, arguant du fait que cela coûte cher, que ce n'est pas le moment et que ça n'apporte rien.

Précisons d'emblée que le prix d'une mission est directement lié à l'importance de l'entité et les taux facturés sont tout à fait comparables à ceux des consultants conseillant les directions. Rappelons d'ailleurs que les honoraires de ces derniers, comme ceux du commissaire aux comptes, sont intégralement payés par l'entreprise au même titre que ceux de l'expert-comptable du CSE.

Que doit apporter l'expert ?

- **L'expert aidera les élus à élaborer leur avis sur la politique sociale et les conditions de travail.** Le dialogue social est l'une des clés de la reprise : les élus doivent être formés et informés.



TOUTE L'ÉQUIPE D'EXPLICITE EST MOBILISÉE POUR VOUS AIDER DANS CES MOMENTS PARTICULIERS..





TOUCHE PAS À MA RETRAITE, TOUCHE PAS À NOTRE CAISSE !

Mobilisation massive du 17 au 21 octobre 2026

Par Marc LAMURE Secrétaire Général UNSA-SMAF

La colère gronde dans les cockpits et les cabines. En s'attaquant frontalement au cumul emploi-retraite (CER) et à l'autonomie de la CRPN, le gouvernement ouvre une nouvelle brèche contre nos régimes et nos conditions de fin de carrière. Face au mépris et aux demi-mesures, l'UNSA PNC, aux côtés de l'intersyndicale PNT/PNC, appelle à une mobilisation massive du 17 au 21 octobre 2026.

Une attaque en règle. C'est la réalité brutale à laquelle sont confrontés les personnels navigants avec la promulgation de la **réforme du CER**, prévue pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

En calquant arbitrairement ce dispositif sur l'âge légal de départ du régime général, **les pouvoirs publics ignorent délibérément les réalités concrètes de nos métiers** : un suivi médical drastique pouvant briser une carrière avant l'heure et une limite d'âge imposée par la loi. Cette mesure punitive frappe aveuglément des navigants dont la **pénibilité** et les **contraintes** réglementaires sont pourtant singulières.



UNSA PNC : LA COLÈRE GRONDE DANS LES COCKPITS ET LES CABINES

L'AUTONOMIE DE LA CRPN DANS LE COLLIMATEUR

Au-delà de l'impact direct sur le pouvoir d'achat de nos futurs pensionnés, c'est l'équilibre et la pérennité même de la CRPN qui sont menacés. Cette offensive s'inscrit dans une logique d'étatisation rampante déjà esquissée par la Cour des comptes et répétée dans les récents arbitrages gouvernementaux : rogner sur les caisses autonomes pour combler les déficits publics.



Face à ce passage en force, l'intersyndicale PNT/PNC représentée à la CRPN (UNSA PNC, SNPNC/FO, SNGAF, SNPL, UNAC/CFE CGC) exige une exclusion claire, nette et définitive des navigants et de leur caisse de ce mécanisme, par voie législative et décrétole.

UN TRAITEMENT INÉQUITABLE, UN PASSAGE À L'ACTION INÉVITABLE

À ce jour, l'exécutif se dérobe et n'oppose que des réponses en trope-l'oeil : une exemption partielle via une simple circulaire - autant dire une note interne sans valeur juridique protectrice -, assortie d'un écrêtement de la CRPN dès la liquidation de la CNAV. Deux poids, deux mesures : d'autres catégories, à l'image des PNT de la sécurité civile et des transports sanitaires, ont pourtant obtenu des garanties inscrites dans le marbre de la loi ou des décrets d'application.

Pourquoi ce mépris pour les navigants du transport aérien ? L'objectif est limpide : siphonner les réserves de notre caisse pour alimenter le budget de l'État.



UNE SEULE MISSION : DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES HÔTESSES ET STEWARDS.



PRÉAVIS DE GRÈVE DU 17 AU 21 OCTOBRE 2026

Devant ce refus de dialogue sérieux, l'intersyndicale prend ses responsabilités. Nous appelons l'ensemble des personnels navigants techniques et commerciaux relevant de la législation française à cesser le travail :

- Du samedi 17 octobre 2026 à 00h01
- Au mercredi 21 octobre 2026 à 23h59 (heures de paris)

Notre détermination est totale, mais la porte de la négociation reste ouverte si le gouvernement choisit enfin d'entendre raison. D'ici là, l'engagement et la solidarité de chacun feront notre force.

Restez à l'écoute des communications de l'UNSA PNC.

FISCALITÉ DES TRANSPORTS

TEITLD : quels impacts pour les entreprises, les salariés et les voyageurs ?

Par Luis MENDES Secrétaire Général de l'UNSA ADP

Le gouvernement a annoncé ce lundi 28 septembre soir, **sa volonté dans le cadre du projet de loi de finances pour 2027 (PLF 2027), de faire évoluer la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEITLD).**

L'objectif étant de davantage faire contribuer les exploitants les plus rentables, dans le contexte de redressement des comptes publics.

Malgré sa promesse d'une « **pause fiscale** » aux acteurs du transport aérien, cette mesure n'est pas

audible alors que le secteur fait face à une très forte hausse des prix du kérosène.

Il y a de quoi voir rouge. L'Etat se voulait rassurant, d'autant plus justifié que la TSBA (taxe sur le transport aérien de passagers) avait été relevée en 2025.

Vous avez dit girouette ! C'est le moins que l'on puisse dire, quelle crédibilité sur la parole de l'Etat, taper encore plus fort quitte à asphyxier des secteurs entiers de notre économie, déjà sous tension.



L'augmentation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance représentait jusqu'à présent 600 millions d'euros par an pour l'Etat dans le budget de 2026, son augmentation permettra de récupérer 800 millions d'euros supplémentaires.

Cette taxe concerne les entreprises les plus rentables du secteur, Vinci ou Eiffage pour les autoroutes, les aéroports de Paris, Nice, Marseille ou Toulouse. **Ils proposent de passer d'un taux fixe à 4,5% à un taux progressif pouvant aller jusqu'à 12%**

Ces recettes seraient affectées à partir de 2028 à un fonds « Ambition Transports » intégré au **budget de l'AFITF** (Agence de financement des infrastructures de transport de France). Contribuant au financement des investissements nécessaires pour régénérer, moderniser et adapter au changement climatique les réseaux de transport actuels.

Cette taxe a été mise en place dans le projet de loi de finances de 2024 pour financer les transports, son augmentation pourrait faire grimper les prix pour les voyageurs dans les aéroports... Cette réforme s'inscrit, par ailleurs, dans l'effort engagé par le Gouvernement pour mieux encadrer et contrôler les concessions existantes et à venir.

En revanche, la règle est différente pour **les exploitants d'aéroports** qui peuvent **fixer librement leurs tarifs** et donc potentiellement les augmenter en raison de l'alourdissement de la taxe.

C'est une vision simpliste car ces coûts sont encadrés par l'ART et portées par les exploitants, les compagnies aériennes.

Alors même qu'un Contrat de Régulation Economique pour 8 ans est validé par l'ART pour les plateformes parisiennes d'Aéroports de Paris, quelles conséquences avec ce changement de régime fiscal ?

Tout cela intervient alors même que l'État a validé fin juillet le contrat de régulation économique (CRE) pour moderniser Orly et Roissy. Un projet à 8,2 milliards d'euros.

L'État, qui touche les dividendes d'ADP, se taxe lui-même ! C'est un raisonnement comptable de courte vue ! Le gouvernement va par ce biais détruire de la valeur, **affaiblir et dégrader la compétitivité du secteur**. Chacune d'entre elle doit investir sur la modernisation de son outil industriel, sa qualité de service, sa transition écologique dans un contexte de concurrence accrue pour le secteur aérien, pour lequel l'Etat n'a rien fait depuis des années à part récupérer des dividendes et des taxes de plus en plus fortes.

Quelles conséquences sur l'emploi, sur le tissu économique autour de ces 'majors', qui agrègent de nombreux sous-traitants, qui va payer la facture ?

Nous refusons ce projet qui met en insécurité nos entreprises, positionne en permanence une épée de Damoclès au-dessus de la tête des salariés du secteur qui craignent pour leurs emplois.

Le régime fiscal ne peut pas être modulé d'une année sur l'autre, si l'état voulait gagner plus d'argent pourquoi s'est-il désengagé de



ces entreprises qui sont devenues sociétés anonymes, concessions cédées à des coûts aberrants... Les dividendes n'auraient été que plus importants !

Ce sont nos emplois qui seront menacés, les perspectives d'avenir, d'amélioration des socles sociaux qui seront encore plus sous tension, alors que les NAO du secteur sont toujours au ras des pâquerettes.

SECTIONS & ÉLECTIONS



VOICI LES DERNIÈRES SECTIONS SYNDICALES CRÉÉES

UNSA TRANSPORT TRAAT

- **Transports ROULLE & Fils** - St Etienne du Rouvray (76) 153 salariés
- **Transports Dupas et Lebeda** - Féchain (59) 43 salariés
- **AMAZON** Montélimar (26) 800 salariés
- **TRANSDEV SUD-OUEST ESSONNE** - Issy-les-Moulineaux (92)
- **DUTAY TRANSPORTS** - Carquefou (44) 30 salariés
- **KÉOLIS ROISSY PAYS DE FRANCE EST** - Dammartin-en-Goëlle (77) 30 salariés

UNSA TRANSPORT URBAINS

- **Transdev ALPILLES Berre Méditerranée** - Salon de provence (13) 311 salariés

SYNDICAT NATIONAL UNSA DES ACTIVITÉS DU DÉCHET ET DU NETTOIEMENT

- **SUEZ MCE** - La Ciotat (13) - 61 salariés
- **SEA SUD EST ASSAINISSEMENT** - Nice (06) - 138 salariés



© PEXELS

Résultats électoraux des sections

BOUQUEROD ALIMENTAIRE - PORT-SUR-SAÔNE (70) TRANSPORTS ROUTIERS - 70 SALARIÉS
- L'UNSA OBTIENT 29 % DES VOIX.

STEF TRANSPORTS - LANGRES (52) - TRANSPORTS ROUTIERS - 152 SALARIÉS
- L'UNSA OBTIENT 32,7 %

Ensemble pour aller plus loin !!!

“ La protection globale de mes salariés, un avantage qui fait la différence ! ”

Pour renforcer la protection de vos salariés et motiver vos équipes, nous proposons des solutions complètes en **santé, prévoyance et épargne-retraite**.

C'est ça, la mutuelle d'aujourd'hui.

aesio.fr/entreprise

 **AÉSIO**
MUTUELLE





L'UNSA Transport mise sur la formation

Former les élus pour mieux agir

Par **Chrystelle FURLAN** pôle formation

Former un représentant du personnel, c'est lui donner les moyens de gagner en compétences, en autonomie et en efficacité, aussi bien dans les instances représentatives que dans les processus de négociation.

La Fédération UNSA Transport en a fait l'une de ses priorités, en proposant aux salariés élus de participer notamment aux formations **CSE Economique (CSE Eco)** et **Santé, Sécurité et Conditions de travail (SSCT)**. Depuis 2024, près de **1500 élus** ont ainsi pu intégrer ces parcours de formation.

FORMER AUSSI LES FUTURS FORMATEURS

Face à une demande toujours plus importante l'UNSA Transport a souhaité aller plus loin. Avec l'appui de l'UNSA Formation, à travers le CEFU, la Fédération a mis en place un parcours destiné à **détecter et former de nouveaux formateurs parmi les élus eux-mêmes**.

L'objectif : leur permettre, à leur tour, d'intégrer les programmes pédagogiques afin de transmettre leurs connaissances et leur expérience à leurs collègues.

DU TRANSPORT URBAIN À L'AÉRIEN, DES PROFILS VENUS DE TOUS LES SECTEURS

Elza, Aïssa, Daniel, Moussiré, Romuald, Sébastien et Vladimir, ont ainsi participé à ces journées de formation.

Transport urbain, aérien, logistique... leurs parcours reflètent la diversité des métiers et des secteurs représentés au sein de l'UNSA Transport.



LA FORMATION, UN DROIT À CONNAÎTRE ET À UTILISER



Au-delà des formations directement liées au mandat, les salariés disposent également du **congé de formation économique, social, environnementale et syndicale (CFESES)**.

Chaque salarié peut bénéficier de **12 jours de congé de formation par année civile**. Cette durée peut atteindre **18 jours**, notamment pour les salariés appelés à exercer des fonctions syndicales ainsi que pour les animateurs de stages et de sessions de formation.

La demande doit être transmise à l'employeur au moins 30 jours avant le début de la formation, en précisant notamment la date, la durée de l'absence et l'organisme responsable de la formation.



SE FORMER POUR MIEUX DÉFENDRE LES SALARIÉS



© UNSA TRANSPORT

Derrière ces parcours l'objectif reste le même : permettre aux représentants du personnel de mieux comprendre leur environnement, de maîtriser leurs prérogatives et d'être pleinement acteurs du dialogue social.

Former les élus, mais aussi former de nouveaux formateurs, c'est ainsi renforcer durablement la capacité de **l'UNSA Transport à accompagner celles et ceux qui représentent les salariés au quotidien**.



© UNSA TRANSPORT



Transport routier

"Corridor de Sécurité : un geste obligatoire qui sauve des vies"

Par Emmanuel VANDENBUSSCHE

Chaque semaine en France, **Trois fourgons d'intervention sont percutés sur autoroute**. Derrière ces chiffres se cachent des femmes et des hommes qui interviennent pour sécuriser un accident, porter assistance à un usager en difficulté ou rétablir la circulation. Leur quotidien se déroule à quelques mètres, parfois quelques centimètres seulement, des véhicules qui circulent à grande vitesse. Pour l'UNSA Transport, ce sujet n'est malheureusement pas théorique. **Au fil des années, nous avons perdu trop de collègues dans l'exercice de leur métier**, victimes de comportements dangereux, d'un manque d'attention, d'une vitesse excessive ou de non respect des règles élémentaires de sécurité par certains usagers de la route.

POUR PROTÉGER CES PROFESSIONNELS, LE CORRIDOR DE SÉCURITÉ EST INSCRIT DANS LE CODE DE LA ROUTE (ARTICLE R,412-11-1).

Cette règle impose à tout conducteur qui approche d'un véhicule d'intervention immobilisé avec ses feux spéciaux ou ses feux de détresse de **ralentir**, puis, lorsque les conditions de circulation le permettent, de **changer de voie** afin de laisser un espace de sécurité. Si un changement de voie est impossible, le conducteur doit s'écarter au maximum et adapter sa vitesse.

HOMMES ET FEMMES EN JAUNE, PROTÉGEONS CEUX QUI NOUS PROTÈGENT !



À L'UNSA TRANSPORT, NOUS RAPPELONS QUE LA PRÉVENTION ROUTIÈRE EST L'AFFAIRE DE TOUS.

Cette obligation concerne l'ensemble des véhicules d'intervention : Cette règle protège notamment les patrouilleurs autoroutiers, les dépanneurs, les forces de l'ordre, les sapeurs-pompiers et plus largement tous les professionnels amenés à intervenir sur ou à proximité des voies de circulation.

Le non-respect du corridor de sécurité constitue une **contravention de classe 4^e classe, sanctionnée par une amende forfaitaire de 135 €** (90 € en cas de paiement minoré). Mais au-delà de la sanction financière, l'enjeu est avant tout humain. Chaque conducteur qui ralentit et s'écarter contribue directement à préserver la vie de



celles et ceux qui interviennent pour assurer notre sécurité.

Mais peut-on réellement résumer cette obligation à une amende ?

RESPECTER LE CORRIDOR DE SÉCURITÉ N'EST PAS SEULEMENT UNE OBLIGATION LÉGALE

C'est un acte de responsabilité, de civisme et de solidarité envers les professionnels qui oeuvrent quotidiennement sur nos routes.

DERRIÈRE LE GILET, IL Y A UNE VIE !

Pour nos collègues qui interviennent sur les routes, **le danger est permanent**.

Et trop souvent, leur sécurité dépend directement du comportement des autres usagers.

Nous avons malheureusement déjà payé un lourd tribut. Des collègues sont partis travailler et ne sont jamais rentrés chez eux.

Derrière chaque victime, il y a une famille, des proches, des collègues et toute une profession marquée durablement.

LA SÉCURITÉ DES AGENTS NE PEUT PAS REPOSER UNIQUEMENT SUR LES USAGERS

Le respect du corridor de sécurité est indispensable, mais il ne peut pas constituer l'unique réponse au danger auquel sont exposés les agents.

Depuis longtemps, les agents demandent à leur direction la mise en place de dispositifs de sécurité et de protection supplémentaires, adaptés à la réalité du terrain et au niveau de



POUR L'UNSA TRANSPORT, LA SÉCURITÉ DES AGENTS NE SE NÉGOCIE PAS. ELLE SE GARANTIT. "ASSEZ DE DRAMES"

risque rencontré lors des interventions.

Ces demandes doivent être entendues.

Lorsqu'un salarié travaille au bord d'une voie circulée, parfois de nuit, dans de mauvaises conditions météorologiques ou dans une zone à forte circulation, **tout doit être mis en oeuvre pour réduire au maximum son exposition au danger**.

ÉCOUTER LES AGENTS POUR MIEUX LES PROTÉGER

Qui mieux qu'un agent qui intervient chaque jour sur le réseau peut identifier les situations à risque, les limites d'un dispositif existant ou les améliorations nécessaires ?

"Pour l'UNSA Transport, il est indispensable que les directions prennent pleinement en compte les remontées du terrain. L'UNSA Transport demande que la sécurité des agents soit placée au premier plan, avec des moyens concrets, des équipements adaptés et une véritable prise en compte des alertes et propositions formulées par les personnels et leurs représentants. Une responsabilité collective, chaque accident évité est une vie préservée."

NOS COLLÈGUES NE DOIVENT PLUS MOURIR EN TRAVAILANT AU BORD DE NOS ROUTES.



NOS PARTENAIRES

qui nous soutiennent



L'ÉCO-SANTÉ

UNE AMBITION DURABLE POUR UN AVENIR EN MEILLEURE SANTÉ



En agissant plus tôt, plus vite et autrement, vous préservez votre santé et celle des autres ! C'est pour cela qu'Harmonie Mutuelle a lancé le mouvement de l'Éco-santé, en soutenant et en encourageant toutes les actions qui favorisent la santé et le bien-être des Français au quotidien.

Un changement de paradigme

Les défis de santé publique sont aujourd'hui plus urgents que jamais. Vieillesse de la population, maladies chroniques et déficit croissant de l'Assurance maladie interrogent la pérennité du système de santé français. Paradoxalement, la France figure parmi les pays européens aux plus fortes dépenses de santé rapportées au PIB, sans pour autant se classer parmi les leaders en termes d'espérance de vie en bonne santé. Face à ce constat, l'Éco-santé propose un changement de paradigme visant à mobiliser les ressources. Ce projet repose sur trois piliers : **agir plus tôt, agir plus vite, et agir autrement**, avec la prévention comme clé de voûte.

Prévention : rendre le soin simple et désirable

Si la prévention semble évidente en théorie, elle reste souvent négligée en pratique. Selon une récente enquête menée par Harmonie Mutuelle, 7 Français sur 10 se disent prêts à adopter un mode de vie plus sain, mais seulement la moitié

d'entre eux effectue régulièrement des dépistages. Pour lutter contre ce paradoxe, Harmonie Mutuelle multiplie les initiatives concrètes comme l'organisation de dépistages sur le lieu de travail ou encore en soutenant près de 500 événements sportifs dans toute la France, encourageant ainsi la pratique de l'activité physique et l'engagement des Français pour un mode de vie plus sain.

Accès aux soins : lutter contre le renoncement

L'Éco-santé ne se limite pas à des principes ; elle se traduit par des actions concrètes et mesurables. Avec le réseau de 1 800 établissements de VYV3 et un partenariat avec Kalixia, Harmonie Mutuelle favorise l'accès aux soins en orientant vers des solutions de prise en charge plus proches et plus rapides.

Santé et environnement : une interdépendance à valoriser

Agir autrement, c'est aussi intégrer la dimension environnementale. La démarche s'appuie sur des actions concrètes, comme le réemploi de dis-

positifs médicaux ou l'encadrement scientifique des médecines douces. L'objectif ? Proposer des solutions innovantes, durables et scientifiquement validées, en sensibilisant à la fois les patients et les professionnels de santé. De même, la création d'un référentiel pour les Interventions non médicamenteuses (INM) devrait offrir une alternative complémentaire aux approches traditionnelles. La sophrologie ou l'hypnose, bénéficiant d'une reconnaissance scientifique croissante et pourraient être intégrées aux parcours de soins.

Une vision collective pour un impact global

L'ambition de la mutuelle est de créer un cercle vertueux où la prévention, le juste recours aux soins et la préservation de l'environnement profitent à la fois à la communauté et au système de santé. En maîtrisant les dépenses, l'Éco-santé entend limiter la hausse des cotisations et garantir une santé accessible et durable pour tous.



Pour plus d'informations, contactez-nous : relation.partenaire@harmonie-mutuelle.fr

À VOS CÔTÉS, À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE VIE

Depuis 40 ans, Carcept Prev protège les professionnels du transport... et leurs proches.

Ma santé et celle de ma famille sont couvertes
Une complémentaire adaptée aux réalités de mon métier
■ *Mutuelle Transport*



JE SUIS PROTÉGÉ AU QUOTIDIEN

SI UN IMPRÉVU SURVIENT



Je protège mes revenus et mes proches
En cas d'accident, d'invalidité ou de décès
■ *Carcept Prévoyance – IPRIAC*

Je ne suis pas seul
Un accompagnement humain et des aides financières si besoin
■ *Action sociale CARCEPT*



EN CAS DE DIFFICULTÉ

POUR RESTER EN FORME



Je prends soin de moi au quotidien
Sommeil, stress, nutrition, douleurs... des solutions concrètes pour les pros du transport
■ *Programme Transportez-Vous Bien*

Je participe à une dynamique collective
Prévention, recherche, qualité de vie au travail...
■ *Fondation Carcept Prev*



POUR FAIRE ÉVOLUER MON MÉTIER

EN FIN DE CARRIÈRE



J'aménage ma sortie d'activité
Un dispositif pour partir plus tôt avec un revenu maintenu
■ *Congé de fin d'activité (FONGECFA – AGECEFA)*

Je continue d'être accompagné
Gestion de ma retraite complémentaire tout au long de ma vie
■ *Retraite CARCEPT (Agirc-Arrco)*



À LA RETRAITE

CARCEPT PREV
BIEN PLUS QU'UNE PROTECTION SOCIALE
Un partenaire qui vous accompagne pendant et après votre vie professionnelle



L'UNSA TRANSPORT AUX CÔTÉS DES SAPEURS-POMPIERS

UNE SOLIDARITÉ QUI DÉPASSE LES MÉTIERS

PAR EMMANUEL VANDENBUSSCHE

A l'occasion de la mobilisation des sapeurs-pompiers, l'**UNSA Transport a tenu à être présente sur le terrain pour leur apporter son soutien** et partager un moment de solidarité avec les professionnels engagés dans la défense de leurs revendications.

Cette mobilisation rappelle que, malgré des métiers différents, les professionnels du transport et les sapeurs-pompiers peuvent être confrontés à des préoccupations communes : **reconnaissance des métiers, conditions de travail, sécurité, effectifs et moyens nécessaires pour assurer correctement leurs missions.**

Un soutien concret sur le terrain

Aux côtés des sapeurs-pompiers mobilisés, les militants de l'Unsa Transport ont participé à cette journée dans un esprit d'échange et de solidarité. Une présence symbolique, mais importante:



le soutien syndical prend tout son sens lorsqu'il se traduit directement sur le terrain.

Ces rencontres permettent également de partager les expériences et de mieux comprendre les réalités vécues par celles et ceux qui assurent quotidiennement des missions indispensables à la population.

Des professionnels reconnus et respectés

Pour l'UNSA Transport, défendre la reconnaissance des professionnels contribue aussi à défendre la qualité des services rendus aux citoyens et sur l'ensemble des territoires.

Cette mobilisation aux côtés des sapeurs-pompiers illustre une valeur essentielle de notre action syndicale : **la solidarité entre professionnels ne doit pas rester un simple principe, elle doit se vivre concrètement.**

Des métiers différents, des réalités qui se rejoignent et une même exigence : donner aux professionnels la reconnaissance et les moyens nécessaires pour accomplir leurs missions.



Rencontre UNSA Transport Autoroutes - Direction Sanef

Préparer l'avenir et garantir un bouclier social pour les salariés

Par Yannick Moné Secrétaire National UNSA Autoroutes



Ce 24 septembre, une délégation composée de **Jérémy Sastre** Secrétaire Général de l'UNSA Transport, **Yannick Moné** Secrétaire National UNSA Autoroutes et **André Molle** Délégué Syndical Référent UNSA Autoroutes de l'entreprise, a été reçu par des représentants de la Direction Sanef.

Cette rencontre intervient dans un contexte déterminant pour l'avenir du secteur autoroutier. Les concessions autoroutières arriveront progressivement à échéance à compter du **31 décembre 2031**, et Sanef sera la première Société Concessionnaire d'Autoroutes concernée.

Anticiper dès maintenant l'après-concessions

Cette échéance soulève naturellement de nombreuses interrogations, notamment sur **l'avenir des salariés, le maintien de l'emploi, la continuité des droits et la préservation des garanties sociales** qui les lient aujourd'hui à l'entreprise.

Pour l'UNSA transport et l'UNSA Autoroutes, il est indispensable d'anticiper ces évolutions plutôt que de les subir.

La fin des concessions actuelles ne signifie pas nécessairement la disparition des péages. La continuité du service, l'entretien des infrastructures, la sécurité du réseau et les investissements indispensables à son fonctionnement représentent des coûts qui devront continuer à être financés. Le principe d'un financement reposant notamment sur l'usage du réseau demeure ainsi au cœur des réflexions sur l'avenir du modèle autoroutier.

Construire un véritable bouclier social

À ce stade, aucun scénario définitif est arrêté. Les orientations qui seront prises dans les prochaines années dépendront notamment des décisions des pouvoirs publics et des futurs choix concernant l'organisation et le financement du réseau autoroutier.



Dans ce contexte encore incertain, l'UNSA Transport et l'UNSA Autoroutes ont souhaité **poser dès maintenant les premiers jalons d'un véritable bouclier social**, destiné à protéger durablement les salariés de Sanef puis, plus largement, ceux de l'ensemble de la branche autoroutière. L'objectif est clair : quelles que soient les évolutions futures du modèle, **les salariés ne doivent pas devenir la variable d'ajustement des transformations à venir.**

Lors de cette échange, la Direction de Sanef a indiqué vouloir assurer la continuité des investissements actuels et futurs consacrés aux travaux et l'entretien du réseau, avec pour enjeu associé le maintien des moyens humains nécessaires à ces activités.

Plusieurs scénarios, une même priorité : les salariés

Évolution du modèle de concession, modification de sa durée ou de ses conditions, nouvelle organisation du secteur, développement du péage

en flux libre... **plusieurs hypothèses restent aujourd'hui sur la table.**

Aucune décision définitive n'a toutefois été présentée lors de cette rencontre, les orientations futures restant notamment dépendantes des décisions qui seront prises par les pouvoirs publics.

Une chose est certaine : face aux transformations qui s'annoncent, **l'UNSA Transport et l'UNSA Autoroutes ne resteront pas de simples spectateurs.**

nous continuerons à anticiper, proposer, négocier et agir afin de défendre **les emplois, les acquis sociaux, la continuité des droits et l'avenir professionnel des salariés.**

L'AVENIR DES CONCESSIONS DOIT SE CONSTRUIRE AVEC LES SALARIÉS, ET NON SANS EUX.



Avec les Chèques-Vacances, vous faites plaisir à tout le monde

Pour vos dotations, pensez Chèque-Vacances : un excellent moyen de valoriser votre mission sociale et culturelle



Sans engagement, aucune obligation de commande ni minimum d'achat



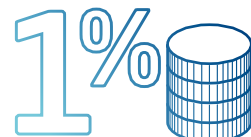
Exonéré de charges sociales



Sans rattachement à un évènement



Participation **non plafonnée**



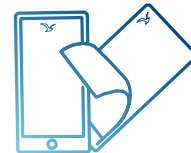
Un taux de commission unique et fixe de **1%**



3 modes d'attribution : **l'épargne, la participation et le don**



Un pouvoir d'achat supplémentaire pour les vacances et loisirs des salariés



2 formats de Chèques-Vacances pour tous les usages

Opter pour les Chèques-Vacances, c'est participer à une démarche solidaire !

www.cheque-vacances.com

HÉBERGEMENT, SÉJOURS & TRANSPORTS, LOISIRS & CULTURE, LOISIRS SPORTIFS, RESTAURATION

UNSA-TRANSPORT | LE MAG | #3 / JUILLET - SEPTEMBRE **CHÈQUE-VACANCES**

Agence Nationale pour les Chèques-Vacances - 36, Boulevard Henri Bergson - CS 50159 - 95201 Sarcelles Cedex - Établissement public industriel et commercial - 326 817 442 RCS Pontoise - N° TVA Intracommunautaire FR 06 326 817 442 - Immatriculation ATOUT France : IM095130003 - Garant : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT - Assurance RCP : MAIF. Photos ©Shutterstock. Réalisation : Compos Juliot.

CANCER

Mieux accompagner pour mieux soigner avec les soins de support



Prise en charge de la douleur, soutien psychologique, activité physique adaptée, accompagnement diététique, préservation de la fertilité, gestion des effets secondaires des traitements...

Les soins de support jouent un rôle fondamental dans le parcours de soins des patients atteints de cancer.

Ils permettent d'améliorer leur qualité de vie, de réduire les effets secondaires des traitements et d'augmenter les chances de guérison.

Pourtant, ces soins restent encore insuffisamment accessibles : manque d'information, déserts médicaux, reste à charge élevé...

Afin de pallier ces difficultés, Malakoff Humanis s'engage activement pour structurer et démocratiser leur accès.

Malakoff Humanis place depuis 2018 la lutte contre le cancer au cœur de son engagement sociétal.

Malakoff Humanis s'engage aussi auprès de ses assurés

En tant que groupe de protection sociale paritaire et mutualiste à but non lucratif, Malakoff Humanis propose un accompagnement personnalisé aux salariés des entreprises clientes. Celui-ci s'appuie sur des services d'accompagnement social ou d'assistance performants pour faciliter l'accès aux soins de support (conseils, mise en place de prestations, aides financières*).

Ces services facilitent aussi :

- la gestion du quotidien : services d'aides à domicile, aides aux démarches administratives ou financières* ;
- l'articulation maladie et travail : accompagnement via des partenaires experts du sujet et des supports d'information.

Pour une offre complète sur tous les aspects de la maladie.

Ensemble, poursuivons la mobilisation pour faire des soins de support une réalité, pendant et après les traitements, pour tous les patients et salariés touchés par le cancer.

L'engagement sociétal de Malakoff Humanis dans la lutte contre le cancer, c'est :

le **1^{er} mécène** des soins de support en cancérologie en France ;

6 millions d'euros par an consacrés à la lutte contre le cancer ;

20 projets soutenus dédiés aux soins de support ;

2 appels à projets dédiés aux soins de support.

Pour en savoir plus



malakoff humanis
SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

* Sous condition de ressources

Union Nationale des Syndicats **A**utonomes



***Ensemble
pour aller plus loin***

UNSA TRANSPORT

56, rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS
Tél. : **01 42 82 09 13** Courriel : ***transport@unsa.org***

www.unsa-transport.org